PARCOURS DU CŒUR –



REGLEMENT ACTIVITE BIATHLON

(Course à pied + carabine laser)

1. **Description**

* Dans le cadre des parcours du cœur, Le SIGAL organise un biathlon.
* C’est une épreuve individuelle et chronométrée.
* Elle se compose d’une course associée à une épreuve de tirs lasers.
* Chaque tir est un tir couché.
* Au pas de tir, le biathlète s'installe au numéro qui lui a été attribué.
* La distance de tir est de 5 mètres.
* Les carabines sont de type Laser Biathlon Kiwi précision.
* A chaque séquence de tir, le biathlète dispose de 5 charges laser.
* Le biathlète peut choisir l’ordre des cibles visées, l’important est de bien viser !
* La manipulation de la carabine doit toujours être effectuée vers les cibles.
* Une fois l’épreuve de tir achevée, le biathlète repose délicatement la carabine au sol avant de reprendre la course.
* Si le biathlète n’a pas réussi à toucher les cinq cibles, il doit effectuer autant de tours de pénalité que de cibles manquées (restant noires).
* L’épreuve commence par une course et se termine par une course.
* Les départs se font par vagues de 12 coureurs.

1. **Inscriptions**

* L’inscription est gratuite mais obligatoire.
* L’inscription est réservée exclusivement aux jeunes âgés de 10 à 16 ans.
* L’inscription se fait exclusivement en ligne sur [www.aerodromedeloisirs.fr](http://www.aerodromedeloisirs.fr)
* Les inscriptions seront closes le mercredi 30 mars 2022 à 18h.
* Une liste d’attente sera constituée dès le quota de remplissage des courses atteint.

1. **Organisation**

* L’horaire de la course dans laquelle vous êtes inscrit(e) vous sera communiqué par mail le vendredi 01/04/2022 en journée.
* L’arrivée à la compétition est obligatoire 30 minutes avant le début de l’épreuve au stand d’accueil.
* Les dossards y seront retirés.
* Les consignes liées au règlement et à la sécurité de la course seront explicitées.
* Un échauffement sera assuré.
* Deux classements féminins et masculins seront effectués par âges.
* Les gagnants de chaque catégorie sont ceux qui auront effectué l’épreuve le plus rapidement.
* En cas d’égalité, les biathlètes seront départagés sur le nombre de tours de pénalités.
* Des photos seront susceptibles d'être publiées sur internet.

1. **Accès au site**

* Le village des parcours du cœur ouvre ses portes au public à partir de 9h.
* Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied **ou** une licence fédérale de pratique sportive de course **ou** une décharge parentale est à fournir dans le dossier d’inscription.

Le dossard ne saurait être remis sans la présentation d’un de ces 3 documents.

1. **Règles de vie spécifiques à la COVID-19 / Mesures sanitaires**

Au regard du contexte lié à la COVID-19, il y a lieu de mettre en œuvre et respecter des mesures sanitaires appropriées l’organisation se réserve le droit d’alléger ou de durcir le dispositif mis en place en fonction de l’évolution de la pandémie.

1. **Sécurité**

* Le pas de tir est interdit à toute personne étrangère à l’organisation.
* Les règles d’usage en vigueur sur un pas de tir Biathlon standard seront appliquées. Toute personne contrevenant à ces règles pourra être exclue de l’épreuve.
* Les carabines seront réglées (la visée et la focalisation du faisceau laser) avant la course par le responsable technique de l’épreuve.
* Tout incident de tir relève du biathlète et de l’usage qu’il fait de la carabine ; il ne pourra faire l’objet d’aucune réclamation ou de changement de matériel.